Limoges Métropole Communauté urbaine

Acte constitutif modificatif d'une régie de recettes

VENTE DE COMPOSTEURS & DE LOMBRICOMPOSTEURS

Régie n° 076001

Le Président de Limoges Métropole Communauté urbaine,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes de « vente de composteurs » à la Direction de la Prévention et de la Gestion des déchets de Limoges Métropole ;

ARTICLE 2 : La régie est installée au n° 71, rue de Nexon – 87000 LIMOGES ;

DÉCISION

Acte constitutif modificatif d'une régie de recettes - Vente de composteurs et de lombricomposteurs - Régie n°076001

1 DOCUMENT - *Publié le 10 Mars 2023*

DEC_FIN_23939_REGIE_RECETTES_VENTE_COMPOSTEURS_ACTE_MODIFICATIF.pdf
(.pdf, 145,6 Ko)

TÉLÉCHARGER